

DOSSIER D'INSCRIPTION

École des Arts de Montville Musique, Danse & Théâtre 2025 2026



☐ Première inscription ☐ Réinscription
☐ Section Musique ☐ Section Danse ☐ Section Théâtre

1. Informations concernant l'élève

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Âge : ans

Adresse :

Commune : Code postal :

Courriel : Tél. (mobile) :

Niveau musical : Nombre d'années de pratique :

Niveau en danse : Nombre d'années de pratique :

Niveau en théâtre : Nombre d'années de pratique :

Informations complémentaires pouvant être utiles pour établir le niveau de l'élève

- •
- •
- •

2. Représentant légal 1 (seul destinataire de l'avis des sommes à payer)

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : Code postal :

Courriel : Tél. (mobile) :

3. Représentant légal 2

Nom : Prénom :

Adresse :

Commune : Code postal :

Courriel : Tél. (mobile) :

Cadre réservé à l'administration

Certificat médical ☐ Attestation d'assurance ☐ Autorisation droit à l'image ☐

Inscription enregistrée le / /

4. Choix de l'enseignement musical

- ☐ Éveil musical ☐ Initiation musicale ☐ Formation musicale ☐ Flûte traversière ☐ Clarinette
☐ Saxophone ☐ Violon ☐ Piano ☐ Guitare ☐ Batterie ☐ Chant
☐ Orchestres ouverts aux musiciens amateurs ☐ Ateliers musiques actuelles ☐ Chœur d'enfants

5. Pièces à joindre au dossier

- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois. À défaut de production d'un justificatif de domicile, il sera fait application de la tarification hors-commune
- ☐ Règlement intérieur signé
- ☐ Attestation d'assurance extra-scolaire ou Responsabilité civile
- ☐ Attestation de rentrée scolaire si Pass jeune 76
- ☐ Certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse (pour une inscription danse)

6. Engagements

Je soussigné(e)

Certifie

- avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École des Arts de Montville
- en acceptant les modalités et les conséquences en cas de non-respect

Autorise

- le professeur à prendre, en cas d'urgence, toutes les mesures, y compris l'hospitalisation
☐ oui ☐ non
- autorise la presse, la Commune et ses ayants-droits à utiliser toutes images ou vidéos sur lesquelles il/elle pourrait figurer. À défaut, adresser une demande écrite au moment de l'inscription.

M'engage

- à prévenir l'École des Arts de Montville en cas de modification à effectuer sur la présente fiche et de changements concernant la fiche de renseignements.

Fait à Montville, le / /

Signature

7. Tarifs et choix de l'activité

Niveau	Enseignement	Activité souhaitée	Tarifs Montvillais		Tarifs hors-commune	
			paiement en 1 fois	paiement en 3 fois	paiement en 1 fois	paiement en 3 fois
SECTION THÉÂTRE						
Parcours Initiation Enfants	Initiation (à partir de 7 ans)	☐	190	64	220	74
Parcours Découverte Adolescents	Découverte (à partir de 12 ans)	☐	210	71	240	81
Parcours Découverte Adultes	Découverte	☐	240	81	270	91
SECTION MUSIQUE						
Éveil (dès 5 ans)	cours collectif	☐	155 €	52 €	232 €	78 €
Initiation (dès 7 ans)	cours collectif	☐	155 €	52 €	232 €	78 €
Cycle I	instrument ou voix + formation musicale	☐	330 €	111 €	660 €	221 €
	option pratique collective	☐	83 €	28 €	83 €	28 €
Cycle II	instrument ou voix + formation musicale + pratiques collectives	☐	361 €	121 €	670 €	224 €
	option pratique collective seule	☐	83 €	28 €	83 €	28 €
Cycle III	instrument ou voix + formation musicale + pratiques collectives	☐	391 €	131 €	700 €	234 €
	option pratique collective seule	☐	83 €	28 €	83 €	28 €
Hors parcours	cours d'instrument sur mesure ou voix	☐	289 €	97 €	567 €	190 €
	formation musicale seule	☐	124 €	42 €	206 €	69 €
	location d'instrument	☐	103 €	35 €	206 €	69 €

Niveau	Enseignement	Activité souhaitée	Tarifs Montvillais		Tarifs hors-commune	
			paiement en 1 fois	paiement en 3 fois	paiement en 1 fois	paiement en 3 fois
SECTION DANSE						
Éveil (dès 4 ans)	Éveil	☐	124 €	42 €	158 €	53 €
Initiation (dès 6 ans)	Initiation	☐	124 €	42 €	158 €	53 €
Cycle I	IC1 classique (Élémentaire 1)	☐	130 €	44 €	171 €	58 €
	IC2 classique ou jazz (Élémentaire 2)	☐	130 €	44 €	171 €	58 €
	IC2 classique & jazz (Élémentaire 2)	☐	193 €	65 €	213 €	72 €
	IC3 classique ou jazz (Élémentaire 3)	☐	130 €	44 €	171 €	58 €
	IC3 classique & jazz (Élémentaire 3)	☐	193 €	65 €	213 €	72 €
	IC4 classique ou jazz (Intermédiaire 1)	☐	144 €	49 €	177 €	60 €
	IC4 classique & jazz (Intermédiaire 1)	☐	213 €	72 €	246 €	83 €
	Cycle II	IIC1 classique ou jazz (Intermédiaire 2)	☐	144 €	49 €	177 €
IIC1 classique & jazz (Intermédiaire 2)		☐	213 €	72 €	246 €	83 €
IIC2 classique ou jazz (Intermédiaire 3)		☐	144 €	49 €	177 €	60 €
IIC2 classique & jazz (Intermédiaire 3)		☐	213 €	72 €	246 €	83 €
IIC3 classique ou jazz (Avancé 1)		☐	144 €	49 €	177 €	60 €
IIC3 classique & jazz (Avancé 1)		☐	213 €	72 €	246 €	83 €
IIC4 classique ou jazz (Avancé 2)		☐	144 €	49 €	177 €	60 €
IIC4 classique & jazz (Avancé 2)		☐	213 €	72 €	246 €	83 €
IIC5 classique ou jazz (Avancé 3)		☐	144 €	49 €	177 €	60 €
IIC5 classique & jazz (Avancé 3)		☐	213 €	72 €	246 €	83 €
Hors parcours	Classique adulte	☐	144 €	49 €	177 €	60 €
	Contemporain – adolescent / adulte	☐	144 €	49 €	177 €	60 €
	Frais de gala	☐	10,5 €	-	10,5 €	-
	Stage de danse – module	☐	11 €	-	11 €	-

Une inscription double, Musique et Danse ouvre droit à une réduction de 15 % sur l'activité la plus chère.

9. Planning prévisionnel des cours de danse et de théâtre (sous réserve de modification)

Lundi Danse		Mercredi Danse		Jeudi Théâtre	
17h - 17h45	Éveil	13h30 - 14h30	Élémentaire 1 classique	17h15 - 18h30	Initiation Enfants
17h45 - 19h	Intermédiaire jazz	14h30 - 15h15	Éveils	18h30 - 20h	Découverte Adolescents
19h - 20h15	Avancé jazz	15h15 - 16h	Initiation	20h15 - 22h15	Découverte Adultes
20h15 - 21h30	Adultes classique	16h - 17h	Élémentaire 2/3 classique		
		17h - 18h	Élémentaire 2/3 jazz		
		18h15 - 19h30	Intermédiaire classique		
		19h30 - 20h45	Adultes / Ado contemporain		
		20h45 - 22h	Avancé classique		

10. Mode de paiement (cocher le choix)

☐ en 1 fois ¹ ☐ en 3 fois ¹ ¹ auprès du Trésor public à réception de l'avis des sommes à payer ³
☐ Coupons sports ANCV ² (danse) ☐ Chèques vacances ANCV ² ☐ Pass jeunes 76 ² ☐ Pass Culture ²

² à joindre impérativement au dossier d'inscription.

³ une facture pourra être adressée sur demande auprès de l'École des Arts après règlement des sommes à payer.

11. Règlement intérieur de l'École des Arts - Musique, Danse & Théâtre

I - Modalités d'inscription

L'élève est inscrit dans sa discipline et/ou dans les cours correspondant à son niveau après accord de la direction et du professeur, et à réception de la fiche de renseignements dûment remplie. Doit être joint à cette fiche, le présent règlement signé et accepté par l'élève ou son représentant. **Pour la danse**, seront à fournir en supplément, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse et une attestation d'assurance extra-scolaire.

II - Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont payables au Trésor public suivant la tarification en vigueur. Toute année débutée est considérée comme due, sauf cas de force majeure, admis expressément par la commune de Montville.

III – Organisation des cours

Les élèves s'engagent à participer assidûment aux cours. Les arrivées et les départs des élèves mineurs relèvent de la responsabilité exclusive des parents ou à défaut des personnes majeures désignées expressément par eux. La responsabilité de la commune est dégagée en dehors des cours auxquels sont inscrits les élèves. Les parents s'engagent à récupérer ou faire récupérer leurs enfants à la fin du cours.

IV – Tenue appropriée

- **Musique** : chaque élève devra apporter son matériel en cours.
- **Danse** : chaque élève devra porter la **tenue réglementaire** de l'école et arriver à chaque cours avec les cheveux attachés.
- **Théâtre** : chaque élève devra apporter le matériel indiqué par le professeur.

V – Respect

Dès son arrivée au sein des locaux de l'École des Arts de Montville, l'élève doit être calme, ne pas courir, écouter les consignes, employer un langage correct envers ses professeurs et les autres élèves, ne pas rentrer dans la salle en l'absence du professeur, ne pas fumer. **Pour la danse**, il est interdit d'utiliser des produits personnels gras afin de ne pas marquer le parquet.

VI – Absences

Tout retard ou absence de l'élève doit être signalé préalablement à la Commune suivant des modalités précisées lors de l'inscription.

VII – Responsabilités

Il est conseillé aux élèves de ne pas apporter d'objets de valeur aux cours. La commune décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des effets personnels.

Les élèves doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition par la commune. Toute dégradation nécessitant une remise en état fera l'objet d'une facturation à l'élève ou à la famille responsable.

VIII – Concerts, galas et autres manifestations

L'École des Arts de Montville organise au cours de l'année scolaire des manifestations, avec ou sans public, auxquelles les élèves sont invités à participer. Dans le cadre de ces événements, sauf dérogation expresse, la présence des élèves est requise pendant l'ensemble des répétitions et des représentations.

IX – Droits à l'image

L'élève (ou son représentant légal pour les personnes mineures) autorise la presse, la Commune et ses ayants-droits à utiliser toutes images ou vidéos sur lesquelles il pourrait figurer. À défaut, il devra adresser une demande écrite au moment de son inscription.

X - Application du présent règlement

En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent règlement, le professeur en référera à la direction et peut demander l'exclusion de l'élève qui est prononcée par la commune. En cas de contestation, l'élève ou son représentant légal peut solliciter un entretien auprès de la direction de l'École des Arts, de l'Adjoint au Maire chargé(e) des Affaires culturelles ou du Directeur général des services.

☐ Je suis inscrit(e) à l'École des Arts de Montville et m'engage à respecter le présent règlement.

Nom - prénom de l'élève :

Signature de l'élève

Signature du représentant légal
(pour un élève mineur)